

Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mars 2019

Auzet (04) - 18 h 30

Adopté par le Conseil municipal du 30 avril 2019

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, F. Rolland, M. Simon

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 5 février 2019

Le Conseil adopte à l'unanimité le projet de procès-verbal présenté par le maire.

2. Comptes de gestion - Comptes administratifs 2018 - Affectation des résultats

Présentés par le premier adjoint au maire et en l'absence de ce dernier.

- Commune : adopté à l'unanimité
- Atelier-relais de Boulangerie : adopté à l'unanimité
- Eau et Assainissement : adopté à l'unanimité

3. Budgets primitifs 2019

Le maire et Mme la secrétaire de mairie présentent les dépenses et recettes en Fonctionnement et en Investissement.

- Commune : adopté à l'unanimité
- Atelier relais de Boulangerie : adopté à l'unanimité
- Eau et Assainissement : adopté à l'unanimité

Toujours à l'unanimité, sur proposition du maire, le Conseil municipal décide de maintenir inchangés les taux de la Taxe d'habitation : 6,86 %, de la Taxe foncière (bâti) : 10,20 % et de la Taxe foncière (non bâti) : 40,37 %.

4. Enfouissement de la ligne télécom et de l'éclairage public du quartier des Auberts par les sociétés Orange et Cegelec pour le compte du Syndicat d'énergie 04

- Convention d'autorisation de passage pour ces travaux - Le Conseil autorise la maire à signer la convention.
- Demande de subventions pour cette opération d'un montant de 22 701,86 € HT - Le Conseil autorise le maire à solliciter les soutiens du FODAC (Conseil Départemental 04) et du FRAT (Région PACA), respectivement à hauteur de 48,45 % et 31,55 %. Autofinancement par la Commune : 20 %

5. Frais de fonctionnement pour les enfants de la Commune scolarisés à l'école de Barles et frais de repas pour les jeunes Auzetans scolarisés à Seyne pour l'année scolaire 2017-2018

La participation de la Commune pour les élèves auzetans scolarisés à Barles s'élève à 600 € par élève. Concernant les frais de repas, le total s'élève à 2 886 €, soit 3,70 € par repas (3,50 € par repas occasionnel). Accord du Conseil.

6. Réalisation d'un nouveau réservoir d'eau potable au Forest et changement de la canalisation principale

Le maire propose au Conseil de remplacer le réservoir d'eau potable du quartier du Forest par un autre plus proche de la source. D'une plus grande capacité, il serait équipé d'un dispositif permettant d'éliminer la turbidité. Il propose également de changer la canalisation principale, très ancienne, par une autre en diamètre 100 mm. A l'unanimité, le Conseil accepte d'inscrire ce projet dans le cadre de la phase 2 du Contrat de rivière du bassin versant de la Bléone géré par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone et sollicite le bureau d'études IT 04 pour en réaliser l'étude.

7. Adhésion au service RGPD (Règlement général sur la protection des données) du syndicat intercommunal A.GE.DI et désignation d'un délégué à la protection des données

Adoptée à l'unanimité, cette délibération annule et remplace pour des raisons de forme la délibération 2018.030 prise sur le même sujet.

8. Extension de la mairie : autorisation de permis de construire et honoraires du cabinet NaturARCH

Le Conseil accepte l'offre d'honoraires de M. B. Grimaud (architecte, cabinet NaturARCH) pour l'établissement du permis de construire (3 900 € HT), autorise le maire à régler ces honoraires et à signer le permis de construire.

9. Point sur les chantiers en cours et à venir

- Logements communaux : les travaux de rénovation à l'Ancienne poste se poursuivent dans de bonnes conditions.
- Rappel des dysfonctionnements de l'éclairage public (une lampe éteinte, trois clignotantes). Le dépanneur est prévu. Il est suggéré de passer aux LED.
- Retenue de garantie à l'entreprise S. Tron pour les travaux d'alimentation en eau du Fanget. Il est décidé de prendre rendez-vous avec l'entreprise pour s'assurer qu'elle réalisera les réparations en cas de rupture d'un manchon électro-soudé.

Questions diverses

- Modification de la carte communale - Le maire informe de l'avancée de la procédure et rappelle que la Commune devra demander la nomination d'un commissaire enquêteur au Tribunal administratif pour diriger l'enquête publique.
- Fin des travaux de la pose des compteurs d'eau potable - Sur le reliquat de subventions, le maire propose d'installer de nouvelles bornes incendie pour remplacer les existantes, parfois mal placées. Accord du Conseil.
- La piste du Cubertin, endommagée lors d'une exploitation forestière, est remise en état par l'entreprise concernée.
- Avant prise d'un arrêté par le maire, le Conseil accepte le principe d'une Autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal pour son entretien par M. Simon au quartier du Forest.

La séance est levée à 21 heures - Secrétaire de séance : M. Simon